Sommaire de la rétroaction du jury de pairs

Programmes de Création et de Documentation
Dates limites du 1er octobre 2025

Programme de Création

Informations et données générales

- 216 demandes soumises au programme Création ont été évaluées par 7 jurys de pairs, répartis par discipline artistique.
    - Les demandes soumises en arts multidisciplinaires ont été évaluées en fonction de la discipline la plus proche de chaque projet, telle que déterminée par le personnel d'artsnb.
    - Les demandes soumises en Architecture ont été évaluées avec le jury d'Arts visuels.
    - Les demandes soumises en Arts littéraires ont été évaluées séparément par langue.
    - 3 demandes supplémentaires ont été disqualifiées en raison de leur inadmissibilité au programme. Nous avons invité les personnes qui ont soumis ces demandes à en soumettre une nouvelle à un programme plus approprié à leur projet.
    - 1 autre demande a été retirée par la personne candidate avant l'évaluation des jurys.
- Les 216 demandes évaluées lors de cette date limite ont obtenu les résultats suivants :
    - 63 demandes ont reçu le statut « Recommandé » et ont reçu un financement.
    - 55 demandes ont reçu le statut « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait un financement pour ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour les financer.
    - 98 demandes ont reçu le statut « Non recommandé ». Ce statut indique que le jury n'a pas recommandé le financement de ces demandes. Cela ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite, mais plutôt que les demandes elles-mêmes étaient moins compétitives dans l'ensemble des demandes reçues pour cette date limite.
- L'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. Il est important de se rappeler que chaque date limite regroupe un ensemble différent de personnes candidates dont les demandes sont évaluées par des jurys différents.
- Sur les 63 subventions octroyées, 22 l'ont été à des personnes candidates qui recevaient leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris les taux de réussite par catégorie et par discipline artistique, veuillez consulter le communiqué et les détails des résultats de l'évaluation pour cette date limite.

- Pour obtenir des conseils et des recommandations utiles à la préparation d'une demande auprès des programmes d'artsnb, veuillez consulter la Trousse d'aide à la production d'une demande.

Commentaires généraux (toutes les disciplines et tous les jurys)

- Les 7 jurys de pairs ont été enthousiasmés par la diversité des styles artistiques présentée dans les demandes soumises pour cette date limite. Ils ont particulièrement apprécié le nombre d'artistes qui ont conscience de l'impact de leur travail sur leur communauté.
- Les jurys ont encouragé toutes les personnes candidates de continuer à postuler et à améliorer leurs compétences en matière de rédaction de demande de subvention. La plupart du temps, lorsqu'une demande ne reçoit pas de subvention, c'est parce que le jury a estimé que la demande ne contenait pas suffisamment de détails sur la vision de l'artiste, sur le projet proposé ou sur le plan de travail prévu pour réaliser le projet. Les jurys ont reconnu la valeur de tous les projets proposés et encourage les personnes candidates de continuer à chercher du soutien pour leurs projets.

Description de projet

- Les jurys ont apprécié les descriptions de projets qui ont présenté les éléments suivants de façon claire et précise :
    - Une description de l'œuvre ou des œuvres proposées, p. ex. le type, le nombre, l'échelle ou la taille des pièces à créer ou à exécuter, ou si l'objectif est une performance, un scénario, une installation, une sculpture, un roman, etc.
    - Un plan de travail réalisable, p. ex. un calendrier prévu des étapes de création du travail final; les rôles à jouer par la personne candidate et ses collaborateurs.rices; etc.
    - Un bref énoncé sur l'approche de la personne candidate à l'égard des thèmes pertinents, p. ex. pourquoi ce projet et pourquoi maintenant? Comment les choix de forme ou de technique proposés sont-ils liés au sujet de l'œuvre ? Qui est le public souhaité pour l'œuvre? Quel est le message ou l'impact souhaité?
    - Une brève explication de la façon dont le projet proposé aura un impact sur la pratique artistique de la personne candidate, p. ex. comment ce projet fait accroître ses capacités techniques? Est-ce que le projet va lui permettre de rejoindre un nouveau public? Quelles sont les ambitions pour l'œuvre d'art terminée?
- Les jurys ont recommandé aux personnes candidates d'éviter de faire des déclarations abstraites sur l'impact du projet proposé. Si une demande ne démontre pas comment les activités proposées permettront d'atteindre concrètement l'objectif déclaré du projet, cela peut influencer l'évaluation que feront les jurys de la faisabilité de la demande.
- Les jurys ont noté que plusieurs personnes candidates auraient intérêt à faire relire la description de leur projet par une tierce personne afin d'en améliorer la qualité et la clarté. Les personnes candidates qui ont besoin de l'aide d'un pair ou d'un.e professionnel.le en raison d'un handicap ou d'une barrière linguistique peuvent être

admissibles à un financement dans le cadre du programme d'Aide à la production d'une demande d'artsnb.
- Pour les projets qui font appel à une personne mentore ou qui veulent faire la promotion du travail artistique, le jury suggèrent aux personnes candidates de consulter les lignes directrices du programme de Développement de carrière, soit le volet Développement professionnel ou le volet Professionnalisation et promotion d'artsnb.

Budget

- Les jurys ont recommandé aux personnes candidates de fournir un budget détaillé, surtout lorsque le projet contient plusieurs dépenses, p. ex. plusieurs types de matériaux, plusieurs services et personnes collaboratrices. Les jurys ont encouragé les personnes candidates à utiliser la nouvelle colonne « Description » du formulaire de budget pour inclure des explications pour chaque dépense.
- Les jurys ont recommandé que la priorité et la majorité du budget soient consacrées au paiement des honoraires de la personne candidate et des artistes collaborateur.rices lorsqu'ils créent de nouvelles œuvres.
- Les jurys ont recommandé aux personnes candidates qui disposent de sources de revenus supplémentaires en plus de la subvention demandée, telles que des subventions provenant d'un autre organisme public de financement des arts, d'indiquer si ces revenus sont confirmés ou non.
- Les jurys ont rappelé aux personnes candidates de consulter les lignes directrices du programme pour s'assurer qu'ils ne demandent pas du financement pour des dépenses inadmissibles.

CV d'artiste

- Les jurys ont formulé les recommandations suivantes concernant le CV d'artiste :
    - Le CV d'artiste doit mettre l'accent sur l'expérience professionnelle de la personne candidate dans le domaine des arts et peut omettre l'expérience professionnelle non artistique.
    - Le CV d'artiste doit inclure les dates de chaque publication, performance ou exposition mentionnée. Les jurys ont recommandé de classer ces éléments par ordre chronologique, en indiquant les expériences les plus récentes en premier.
    - Le CV d'artiste peut inclure une section qui répertorie les subventions, bourses et prix reçus par la personne candidate.
    - Pour les personnes candidates dont la pratique couvre plusieurs disciplines artistiques, les jurys ont recommandé d'utiliser une version de leur CV qui présente d'abord leur expérience dans la discipline la plus pertinente pour le projet proposé, avant de mentionner leurs travaux dans d'autres disciplines.
- Pour obtenir des conseils et des recommandations utiles à la préparation d'un CV d'artiste, veuillez consulter la Trousse d'aide à la production d'une demande.

Exemples d'œuvres

- Les jurys souhaitent rappeler aux personnes candidates que leurs exemples d'œuvres ont pour but de souligner les compétences, les techniques ou les approches qui

démontreront au jury de pairs la capacité de la personne candidate à entreprendre le projet proposé dans sa demande. Les exemples d'œuvres doivent être pertinentes pour le projet proposé et présentés dans un ordre qui place les travaux les plus pertinents ou les plus récents en premier, car ce sont les premiers exemples du travail artistique de la personne candidate que les jurys voient. Les jurys ont recommandé d'utiliser la zone de description de chaque exemple téléchargé pour expliquer pourquoi telle œuvre a été incluse dans la demande.

- Pour les personnes candidates qui ont déjà commencé à travailler sur une ébauche ou un prototype du projet proposé, le jury recommande d'inclure des échantillons de ces travaux préliminaires afin de l'aider à mieux comprendre l'approche du projet.
- Les jurys ont apprécié les indications de visionnement pour les exemples d'œuvres plus longues, telles que les numéros de pages ou les horodateurs.
- Les jurys souhaitent rappeler aux personnes candidates que les exemples d'œuvres ne doivent pas être hébergés sur des sites web payants ou qui nécessitent un abonnement, car les membres du jury doivent pouvoir y accéder facilement afin de les évaluer. Pour plus de recommandations sur la soumission d'exemples d'œuvres, les personnes candidates peuvent consulter l'annexe 2 des lignes directrices du programme de Création.
- Pour les demandes qui présentent des photographies, des vidéos ou des enregistrements audios des travaux de la personne candidate, les jurys souhaitent rappeler aux personnes candidates de s'assurer que leurs exemples d'œuvres sont d'une qualité claire et constante, car une vidéo ou une image de mauvaise qualité peut nuire au travail présenté. Bien qu'il ne soit pas nécessaire de fournir des photos ou des enregistrements de qualité professionnelle, les personnes candidates qui souhaitent faire appel à un.e photographe professionnel.le pour documenter leurs œuvres à cette fin peuvent présenter une demande au programme de Développement de carrière—Professionnalisation et promotion.

Projets collaboratifs

- Pour les demandes qui impliquent plusieurs co-créateur.rices, les jurys ont recommandé d'expliquer en quoi les collaborateur.rices choisi.es sont important.es pour mener à terme le projet en question, p. ex. si ces personnes ont déjà travaillé avec la personne candidate principale ou si elles apportent une nouvelle compétence à la collaboration. Ces informations peuvent être incluses dans la description du projet ou dans les lettres d'entente avec les collaborateur.rices.
- Les jurys ont également apprécié les demandes collaboratives qui prévoient une rémunération claire et équitable pour tous.tes les collaborateur.rices artistiques. Pour les personnes candidates qui n'ont pas l'habitude de travailler en collaboration, les jurys ont suggéré de se référer aux normes de l'industrie par l'intermédiaire des associations d'artistes, p. ex. CARFAC, la Ligue canadienne des compositeurs, etc.

Recherche, consultation et relations culturelles

- Les jurys ont conseillé aux personnes candidates de limiter leur réponse de la section Relations culturelles aux sujets directement liés au projet. L'objectif de cette section est de mieux comprendre comment sont approchées les communautés impliquées dans le

projet. Cette section peut comprendre, le cas échéant, une auto-identification et/ou des explications sur les méthodes prises pour obtenir le consentement et reconnaître l'implication des communautés participantes.

Lettres de recommandation

- Bien que les lettres de recommandation ne soient pas obligatoires pour le programme de Création, de nombreux membres du jury ont recommandé aux personnes candidates qui font une première demande ou en début de carrière, d'en joindre une afin de fournir davantage d'information sur leur pratique et leurs réalisations à ce jour.
- Veuillez noter que lorsqu'il s'agit d'inclure des lettres de recommandation, il incombe à la personne candidate de s'assurer que celles-ci soient envoyées à artsnb dans un délai d'une semaine après la date limite du programme. Bien qu'il n'y ait aucune pénalité en cas d'absence de lettres de recommandation, de nombreux membres du jury ont émis des réserves lorsqu'une demande en faisait mention quand aucune lettre ne figurait dans la demande.

Commentaires supplémentaires des jurys propres à chaque discipline

Métiers d'art

- Le jury a apprécié les demandes qui démontraient comment le projet proposé s'inscrivait dans la continuité et élargissait la pratique artistique existante de l'artiste. Au-delà de la simple création de nouvelles œuvres, comment un nouvel ensemble d'œuvres permettra-t-il à la personne candidate de faire évoluer ses compétences techniques et/ou ses concepts?
- Lorsque plusieurs artistes soumettent des demandes séparément pour un même projet collaboratif, le jury a recommandé que chaque personne candidate explique en quoi le projet est pertinent pour sa pratique individuelle, plutôt que de soumettre la même description de projet.
- Pour les exemples d'œuvres, le jury a recommandé d'utiliser la boîte de description pour expliquer clairement les techniques, l'échelle et le contexte de l'image par rapport au projet proposé. Le jury a également recommandé aux personnes candidates d'utiliser des photographies de qualité de leurs œuvres (nettes, non floues, bien éclairées). Les personnes candidates qui souhaitent obtenir un financement pour faire photographier leurs œuvres professionnellement peuvent faire une demande au programme d'artsnb de Développement de carrière — Professionnalisation et promotion.

Arts littéraires

- Le jury s'est enthousiasmé de la diversité de projets multidisciplinaires proposés par les artistes en arts littéraires, en particulier lorsque les éléments tels que la vidéo, le visuel ou l'audio venaient compléter et enrichir l'œuvre écrite proposée.
- Le jury a recommandé aux personnes candidates de respecter la longueur maximale des exemples d'œuvres. Le jury a souligné que les artistes en arts littéraires, en particulier, ne devaient pas négliger l'importance de réviser leur travail afin de respecter les lignes

directrices, car il s'agit d'un élément important qui témoigne du professionnalisme et du respect du travail des membres du jury et des éditeur.rices potentiel.les.

- Le jury a recommandé aux personnes candidates de consacrer le budget d'une demande au programme de Création à la phase de recherche et d'écriture d'une nouvelle œuvre, plutôt que d'entreprendre trop d'activités dans le cadre d'une seule demande de subvention. Le jury a recommandé de séparer les dépenses liées à la production, telles que l'édition, les frais de soumission de manuscrits, la conception de la couverture du livre, l'impression du livre et les lancements, et de les inclure dans une demande pour un autre programme de subvention. Le jury souhaite orienter les artistes qui cherchent à financer ces dépenses vers le programme d'artsnb de Développement de carrière — Professionnalisation et promotion.

Arts médiatiques

- Aux personnes candidates qui proposent un projet hors de leur domaine d'expertise habituel (p. ex. passer du métier d'acteur.rice à celui de réalisateur.rice) ou d'une envergure plus grande, le jury a recommandé de travailler avec des collaborateur.rices et/ou des mentor.es. Le jury a apprécié les demandes qui présentaient des lettres d'entente avec chaque collaborateur.rice et qui démontraient comment chaque membre de l'équipe allait aider la personne candidate à mener à bien son projet.
- Dans le budget, le jury a recommandé d'inclure des explications sur la manière dont chaque montant demandé a été estimé. Par exemple, quelle norme de l'industrie ou quel barème a été utilisé pour calculer les honoraires des acteur.rices et de l'équipe technique? Le jury a encouragé les personnes candidates à utiliser le champ de description des éléments du budget, car cela leur permet d'expliquer les dépenses proposées et la valeur du travail de la personne candidate et de ses collaborateur.rices.

Musique

- Le jury a apprécié les demandes qui comprenaient des objectifs précis (par exemple, le nombre de chansons à écrire, la durée de la recherche pour la composition, le nombre de jours en studio d'enregistrement, etc.), ainsi qu'un plan de travail détaillé qui démontrait comment ces objectifs seraient atteints.
- Le jury a encouragé les personnes candidates à proposer un style, un thème ou un concept qu'elles aimeraient explorer lors de l'écriture des chansons d'un nouvel album, et à expliquer comment la musique serait en lien avec les thèmes ou les idées proposés.
- Pour les projets qui proposent de commander une nouvelle œuvre à un.e compositeur.rice, le jury a recommandé d'inclure des exemples d'œuvres de la personne proposée.
- Aux personnes candidates qui proposent un projet en dehors de leur expérience habituelle (p. ex. se lancer dans une carrière solo après avoir joué dans des groupes), le jury a recommandé de consacrer le focus de la description du projet sur cette nouvelle approche plutôt que de détailler les travaux antérieurs.

Arts de la scène (Danse et Théâtre)

- Le jury a apprécié les projets qui démontraient un lien clair entre le thème et la logistique du projet. Pour les demandes qui, par exemple, proposent un déplacement, la personne candidate pourrait expliquer pourquoi le lieu proposé est pertinent par rapport au concept du projet; ou bien, la personne candidate pourrait utiliser la section des exemples d'œuvres pour montrer l'évolution de sa perspective sur le thème proposé.
- Pour les projets basés sur la performance, le jury a recommandé d'inclure des exemples d'œuvres en format vidéo ou audio qui présentent des performances antérieures de la personne candidate. Bien que les photos de spectacles soient utiles, elles ne fournissent pas, à elles seules, suffisamment d'information pour permettre au jury d'évaluer un projet de performance. Les personnes candidates qui recherchent un financement pour faire enregistrer leurs œuvres de manière professionnelle peuvent faire une demande au programme d'artsnb de Développement de carrière — Professionnalisation et promotion.
- Comme la danse et le théâtre sont souvent des disciplines collaboratives, les jurys ont tenu à souligner l'importance d'inclure des lettres d'entente avec chaque collaborateur.rice.
- Le jury a souhaité encourager les artistes de la danse, du théâtre et de la performance à rechercher des mentor.es qui aideront à favoriser leur croissance et l'amélioration de leurs compétences techniques. Les personnes candidates qui souhaitent obtenir un financement pour une occasion de mentorat peuvent époser une demande au programme d'artsnb de Développement de carrière — Développement professionnel.

Arts visuels et Architecture

- Le jury a apprécié les demandes qui démontraient comment le projet permettrait à la personne candidate de développer sa pratique artistique. Par exemple, comment ce projet s'appuie-t-il sur les travaux antérieurs de l'artiste, ou, quelle nouvelle direction la personne candidate pourra-t-elle explorer ?
- Le jury encourage les personnes candidates à utiliser un langage concis, direct et accessible dans la description de leur projet, plutôt que de recourir à une terminologie académique ou à un langage abstrait.
- Le jury a souligné que les échantillons de travail devaient présenter clairement l'œuvre. Cela signifie que l'œuvre doit être photographiée avec un éclairage adéquat, sur un fond neutre, sans éléments décoratifs ni personnes posant avec l'œuvre, et sans filigranes visibles qui pourraient masquer des détails importants de l'œuvre. Les personnes candidates qui souhaitent obtenir un financement pour faire photographier leurs œuvres professionnellement peuvent déposer une demande au programme d'artsnb de Développement de carrière — Professionnalisation et promotion.

Programme de Documentation

Information générale

- 17 demandes soumises au programme de Documentation ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaire.

- Les 17 demandes évaluées par le jury lors de cette date limite ont obtenu les résultats suivants :
    - 6 demandes ont reçu le statut « Recommandé » et ont reçu un financement.
    - 4 demandes ont reçu le statut « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait un financement pour ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour les financer.
    - 7 demandes ont reçu le statut « Non recommandé ». Ce statut indique que le jury n'a pas recommandé le financement de ces demandes. Cela ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite, mais plutôt que les demandes elles-mêmes étaient moins compétitives dans l'ensemble des demandes reçues pour cette date limite.
- L'évaluation des subventions est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque date limite reçoit un ensemble différent de demandes et est évalué par un groupe différent de juré.es.
- Pour des informations plus détaillées, y compris les taux de réussite par discipline artistique, veuillez consulter le communiqué qui présente les résultats de cette date limite de programme.
- Pour obtenir des conseils et des recommandations utiles pour la préparation d'une demande d'artsnb, veuillez consulter la Trousse d'aide à la production d'une demande.

Commentaires généraux

- Le jury a apprécié les demandes qui offraient une explication détaillée des objectifs et des plans de travail du projet et qui définissaient clairement tous les termes techniques ou théoriques à l'intention d'un jury de pairs multidisciplinaire.
- Aux projets qui proposent des entrevues ou des conversations avec d'autres artistes (documentaires, podcasts, vidéos, etc.), le jury a recommandé aux personnes candidates d'expliquer de quelle façon le format utilisé sera abordé avec un angle original.
- Le jury a recommandé aux demandes qui regroupent plusieurs artistes et collaborateur.rices de nommer les artistes qui seront mis de l'avant et d'inclure des exemples de leur travail ainsi que des exemples du travail de la personne candidate.
- Le jury a estimé que les budgets devaient donner la priorité à la rémunération des artistes impliqué.es (tant la personne candidate que ses collaborateur.rices), et s'est montré moins favorable aux budgets qui allouaient la majorité des fonds à la rémunération d'entreprises pour un service. Le jury a également recommandé d'inclure une ventilation détaillée du budget pour justifier toutes les dépenses demandées, y compris le matériel ou les services requis, les honoraires des collaborateur.rices et les frais de déplacement.
- Le jury a suggéré aux personnes candidates d'utiliser la question Relations culturelles dans la demande pour expliquer leur approche éthique des sujets qui traitent des cultures ou des communautés autres que la leur. Il a indiqué que cette section pourrait être utile pour préciser les relations personnelles de la personne candidate avec ces communautés, plutôt que de simplement « cocher une case » de diversité. Le jury a apprécié que les personnes candidates expliquent clairement en quoi leur propre position influence le projet, comment les relations nécessaires à la réalisation du projet

proposé seront établies et comment leurs collaborateur.rices seront reconnu.es et rémunéré.es pour leur travail.

- Aux personnes candidates qui se lancent dans un projet ambitieux hors du cadre de leur expérience antérieure et ceux qui sont en début de carrière, le jury a recommandé de faire appel à des mentor.es qui leur permettront de développer leurs compétences techniques et leur esprit critique. Les personnes candidates qui souhaitent obtenir un financement pour entreprendre un mentorat ou du perfectionnement professionnel peuvent présenter une demande dans le cadre du programme Développement de carrière - Développement professionel d'artsnb.